

ministre a été absent du pays, il ne sait peut être pas que l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul a été entachée de graves irrégularités qui ne pourraient être discutées que d'une manière imparfaite à l'heure qu'il est.

M. THOMPSON: Je regrette beaucoup que ces documents n'aient pas été déposés. Ils ont été remis à l'imprimeur avant l'ouverture de la session. J'espère les avoir dans une journée ou deux.

M. LAURIER: Je remarque que dans une autre Chambre on a demandé les documents qui se rattachent à cette institution et qu'ils ont été produits; ne pourrait-on pas déposer les mêmes documents devant cette Chambre afin de nous permettre de discuter cet item d'une manière plus satisfaisante?

M. THOMPSON: Il ne peut y avoir d'objection à la production de ces documents. Je dois dire cependant que les papiers déposés devant l'autre Chambre forment un résumé de ceux qui seront soumis en complet à cette Chambre. Je n'ai pas remis le résumé à la Chambre parce que je croyais que le livre bien contenant tous les renseignements serait prêt à temps. J'espère toutefois que le livre sera prêt après demain.

Pénitencier de Dorchester..... \$45,750

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il n'y aucun changement important?

Sir CHARLES TUPPER: Non, il y a des diminutions.

Pénitencier du Manitoba..... \$18,011

Sir CHARLES TUPPER: Ceci est une diminution.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je vois qu'il y a eu une augmentation considérable des salaires.

M. THOMPSON: On a payé jusqu'à présent \$2,000 au préfet. On lui a fourni une maison, le combustible, l'éclairage et des provisions. Nous voulons remplacer le combustible, l'éclairage et les provisions par une somme de \$400.00. Le sous-préfet a reçu \$900.00. Nous voulons lui donner \$100 à la place du combustible et de l'éclairage. Le comptable et le gardien des provisions recevaient \$1,000; nous leur accordons \$100 en remplacement du combustible et de l'éclairage. L'économiste recevait comme casuel le combustible et l'éclairage; nous lui accordons \$50 comme compensation. L'ingénieur, qui recevait aussi le combustible et l'éclairage, aura aussi une indemnité de \$50, de même que le surintendant de l'hôpital. Tous les employés recevaient le combustible et l'éclairage, et c'est à cause de cela que cette partie des dépenses a été si au-dessus de celles de n'importe quelle institution semblable.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Pourquoi veut-on donner aux gardes qui recevaient déjà \$600, la somme de \$650, qui excède de beaucoup les salaires payés dans les autres pénitenciers.

M. THOMPSON: Parce que jusqu'à présent les gardes ont reçu le combustible et l'éclairage.

M. MILLS (Bothwell): L'arrangement relatif aux salaires, etc., fut fait à une époque où le coût des choses nécessaires à la vie était beaucoup plus élevé qu'à présent, et où il y avait quelque raison de donner à ces fonctionnaires des salaires plus élevés que ceux des autres provinces. Je désirerais savoir maintenant si le gouvernement a reçu quelque plainte contre M. Bedson de la part de Charles Bremner, ou de quelqu'un en son nom, au sujet des troubles du Nord-Ouest. Charles Bremner était un Métis qui avait l'habitude de faire la traite avec les Sauvages, et qui avait amassé une fortune considérable. Il fut invité, je crois, à l'époque où Poundmaker prit les armes contre le gouvernement, à venir se mettre sous la protection des troupes cantonnées à Battleford. Il ne crut pas qu'il était en danger. Il avait fait le commerce avec les Sauvages depuis des

Sir RICHARD CARTWRIGHT

années, et lorsque la rébellion éclata il fut fait prisonnier, je crois, par la bande de Poundmaker, et transporté à l'endroit où eut lieu la bataille de Cut Knife Creek. Il s'échappa, et comme il fut soupçonné de sympathiser avec les Sauvages on l'envoya comme prisonnier à Regina, où il demeura jusqu'à l'époque de son procès et de sa libération, car rien ne fut prouvé contre lui.

Dans son commerce avec les Sauvages, il avait acquis une grande quantité de fourrures. On m'a informé que des volontaires se sont emparés de ces fourrures. Je croyais avoir les noms des personnes qui m'ont donné ces renseignements, mais je vois que je ne les ai pas. On m'a dit que les fourrures furent partagées entre M. Bedson, M. Hayter Reed et le général qui commandait les troupes. La personne qui m'a donné ce renseignement m'a dit qu'elle le croyait parfaitement exact et qu'elle était prête à donner son témoignage devant un comité de la Chambre. J'aimerais beaucoup à savoir si quelque plainte a été faite par Charles Bremner, ou en son nom au ministre de la milice ou au ministre de la justice contre le général, le préfet du pénitencier ou M. Hayter Reed, ou si quelque compensation a été donnée à Charles Bremner. Je crois savoir que lorsque Bremner a été envoyé en prison il avait pour environ \$7,000 de fourrures, que lorsqu'il en est sorti il était sans le sou, et que ceux qui auraient dû le protéger se sont appropriés ses biens. Mes renseignements sont si précis, si circonstanciés, que je n'ai aucun doute qu'il sont exacts, et j'aimerais bien à savoir si l'on a fait quelque chose pour réparer cette injustice et si une enquête a eu lieu. Il me semble qu'une personne coupable d'actes comme ceux que j'ai mentionnés ne méritent pas de rester dans le service public. J'ai déjà donné les noms des personnes: M. Hayter Reed, M. Bedson et le général Middleton.

Sir ADOLPHE CARON: Relativement à ces accusations portées par l'honorable député, je ne puis parler qu'à partir des renseignements qui sont arrivés à mon département. Je n'ai jamais reçu de plaintes contre le général Middleton dans le cas indiqué par l'honorable député ou relativement à n'importe lequel de ses actes au Nord-Ouest. Et je puis ajouter que si dans ces temps de trouble il y avait eu quelque raison de porter cette accusation, le département aurait sans doute reçu des communications des parties intéressées. Cette affaire n'aurait jamais été portée à l'attention du département. Je puis ajouter que mon département n'a jamais reçu aucune communication au sujet du général d'un acte comme celui que l'honorable député a mentionné.

Un DÉPUTÉ: Alors il n'y a pas un mot de vérité là-dedans.

Sir ADOLPHE CARON: C'est cela.

M. THOMPSON: Quant à moi je n'ai jamais entendu parler de cette plainte avant aujourd'hui.

M. DAVIES: Le ministre de la milice n'a pas dit qu'il n'y a pas un mot de vérité là-dedans. Il a dit qu'aucune affaire de ce genre n'a été portée à sa connaissance comme chef du département.

Sir ADOLPHE CARON: Je ne connais rien de cette affaire, et conséquemment je ne puis rien dire quant à la vérité de l'accusation.

Pénitencier de la Colombie anglaise..... \$45,771

M. ELLIS: L'honorable ministre de la justice peut-il me dire pourquoi les pénitenciers des petites provinces comme le Manitoba et la Colombie anglaise coûtent si cher comparés au pénitencier de Dorchester. Le crime est-il si commun dans ces provinces de l'Ouest?

M. THOMPSON: D'abord le pénitencier de Dorchester est d'un accès très facile. Il est situé dans un village avec lequel on communique par une voie ferrée. Dans les deux autres endroits, les pénitenciers sont isolés, et au Manitoba